



1162 Saint-Prex, le 24 mai 2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM**

**Séance du mardi 24 mai 2022  
Présidence : M. François Siegwart**

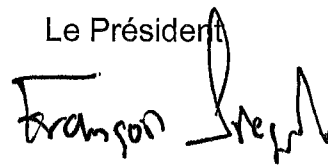
**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- entendu les propositions de candidatures,
- après en avoir pris connaissance,
- considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

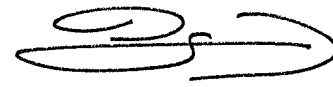
1. de nommer pour la période 2022 à 2023 de la législature, Monsieur Antoine Chappuis de Préverenges, Président du Conseil intercommunal ;
2. de nommer pour la période 2022 à 2023 de la législature, Monsieur Jean-Claude Rochat de Tolochenaz, Vice-président du Conseil intercommunal ;
3. de renommer pour la période 2022 à 2023 de la législature, Madame Béatrice Genoud Maurer de Morges et Monsieur Jeanny Perrin de Buchillon, scrutateurs du Conseil intercommunal ;
4. de renommer pour la période 2022 à 2023 de la législature, Madame Sandra Palmieri de Morges et Monsieur Hugo Van den Hombergh de Lussy-sur-Morges, scrutateurs-suppléants du Conseil intercommunal.

Le Président

  
François Siegwart



Le Secrétaire

  
Steve Bruchez



1162 Saint-Prex, le 24 mai 2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM**

**Séance du mardi 24 mai 2022  
Présidence : M. François Siegwart**

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

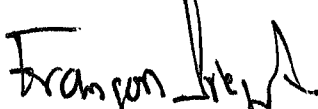
Préavis n° 01/03/2022

- vu le rapport de gestion du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2021.

Le Président

  
François Siegwart



Le Secrétaire

  
Steve Bruchez



1162 Saint-Prex, le 24 mai 2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM**

**Séance du mardi 24 mai 2022  
Présidence : M. François Siegwart**

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

Préavis n° 02/03/2022

- après avoir pris connaissance du préavis du Comité de direction présentant les comptes 2021
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

1. d'adopter les comptes des activités de police de la Police Région Morges pour 2021, représentant des charges à hauteur de CHF 13'828'485.90 et des recettes pour un montant de CHF 7'722'947.93. La différence, présentant un excédent de charges de CHF 6'105'537.97, est entièrement couverte par les communes membres ;
2. de prendre acte des comptes ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2021, représentant des charges à hauteur de CHF 2'926'973.05 couvertes par les recettes de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et les revenus étant les suivants :
  - CHF 2'583'846.60 (charges), CHF 3'412'644.76 (revenus) pour la Commune de Morges ;
  - CHF 308'330.70 (charges), CHF 58'718.00 (revenus) pour la Commune de Saint-Prex ;
  - CHF 19'840.00 (charges), CHF 13'260.00 (revenus) pour la Commune de Tolochenaz ;
  - CHF 7'680.00 (charges), CHF 2'240.00 (revenus) pour la Commune de Buchillon ;
  - CHF 7'275.75 (charges), CHF 2'245.00 (revenus) pour la Commune de Lussy-sur-Morges.
3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune.

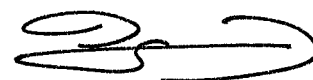
Préavis tel qu'amendé.

Le Président

  
François Siegwart



Le Secrétaire

  
Steve Bruchez



1162 Saint-Prex, le 24 mai 2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM**

**Séance du mardi 24 mai 2022  
Présidence : M. François Siegwart**

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

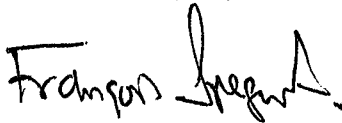
Préavis n° 08/11/2021

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

1. d'accepter la modification amendée des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges telle que proposée ;
  
2. d'accepter l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges dès leur validation par tous les Conseils communaux/généraux des communes partenaires PRM et par le Conseil d'Etat.

Le Président

  
François Siegwart



Le Secrétaire

  
Steve Bruchez



1162 Saint-Prex, le 24 mai 2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DE LA PRM**

**Séance du mardi 24 mai 2022  
Présidence : M. François Siegwart**

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

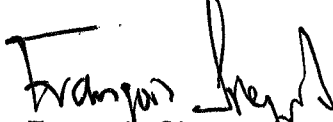
Préavis n° 03/03/2022

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance des rapports des commissions chargées de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE :**

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 295'800.00 HT pour participer au capital de la Société Swiss Training Academy SA ;
2. de dire que le montant de CHF 295'800.00 HT sera amorti en 20 ans, à raison de CHF 14'790.00 à porter en compte dès le budget 2023 ;
3. de faire figurer les intérêts (CHF 776.00/année) relatifs à la dépense de CHF 295'800.00 HT dans le compte No 60000.3210.00.

Le Président

  
François Siegwart



Le Secrétaire

  
Steve Bruchez